

Intervention de Bernard Antoine (président de la FASS)

Introduction :

Réaction suite à l'intervention de Gabriel :

Premièrement, le concept d'hybridation tel qu'il a été développé tout à l'heure me semble tout à fait intéressant pour introduire mon exposé d'aujourd'hui et notamment en partant du principe que ce phénomène d'hybridation qui est donc un compromis politique fondamental dans lequel s'inscrit le mouvement associatif implique nécessairement que nous devons bien faire la distinction d'une part entre des discours qui ont tendance à dire que d'un côté il y a le privé et de l'autre côté il y a le non-marchand. Mais, en attirant aussi votre attention sur le fait que ceux-là mêmes qui ont parfois des discours par rapport à nos secteurs qui sont des discours qui ne nous font pas nécessairement plaisir à certains moments. Je pense notamment à certaines prises de position de M. Hasquin, pour ne pas le nommer, qui parlait de nos secteurs en disant que nous sommes des misérables ou bien lorsque je lisais, il y a quelques mois, une interview de M. Kubla dans « Vers l'Avenir » il y a quelques mois, qui se demandait si tous les emplois dans le secteur associatif étaient effectivement bien prestés, pourquoi est-ce que le secteur associatif ne devait pas rendre des comptes disait-il alors que le secteur privé, lui, rend des comptes ne fût-ce que par rapports aux impôts, ... Bref là, j'ai un véritable problème et je crois que vous allez le partager avec moi, enfin je l'espère, par rapport à ce genre de prise de position. Parce que d'un autre côté, ceux-là même qui nous disent « oui, mais vous savez, il y a ceux qui travaillent qui sont les locomotives économiques qui vont faire que s'est parce qu'elles auront la santé qu'elles vont pouvoir tirer le wagon du non-marchand », ceux-là mêmes sont les premiers à ne pas contester le fait que dans le secteur privé-privé (donc le secteur industriel, le secteur marchand) il faille quand même continuer aussi à avoir des aides d'Etat. Mais seulement, contrairement à nos secteurs, on les appelle autrement et vous savez comme moi l'importance que peuvent avoir les noms, quand on nomme les choses dans l'industrie, le secteur privé, on appelle cela des aides à l'emploi, on appelle cela des aides à l'investissement ou des recapitalisations, mais il n'empêche que c'est quand même des budgets publics qui sont injectés dans le secteur privé. Personnellement, je n'ai pas de problème par rapport à cela, mais j'ai un problème à partir du moment où on me dit « il y a donc de bons subventionnements et il y en a de mauvais ». C'est en tout cas l'impression que j'ai quand j'entends ce type de discours. Lorsque l'on parle du secteur associatif on ne peut, effectivement, que l'envisager dans cet aspect d'hybridation.

Deuxième chose sur laquelle je rebondirai, c'est qu'effectivement les 3 hypothèses de la ville sont intéressantes à ce titre-ci par rapport à ce que nous connaissons dans ce pays, c'est que manifestement nous connaissons les 3 réalités d'une manière ou d'une autre. Si on veut bien étudier d'un peu plus près comment s'organise la relation entre le public et l'associatif que ce soit en Région flamande, bruxelloise ou wallonne. Il me semble assez évident que l'hypothèse néo-libérale, à savoir on désinvestit du public et on a un état social avant tout incitateur et effectivement une réalité que nous connaissons déjà depuis quelques temps à savoir au travers de ce que l'on appelle maintenant la conditionnalité de droit (Gabriel y a fait largement allusion). Maintenant, dans le secteur de l'aide sociale et de la santé, on n'a plus nécessairement droit au CPAS quand on est un exclu ou peu importe, on n'a plus nécessairement le droit à avoir soit son minimex, soit une aide sociale. Encore faut-il pour une bonne partie de la population et je pense notamment

aux jeunes, encore faut-il que l'on conditionne ce droit fondamental à des formations obligatoires, ... que vous connaissez. Donc là, c'est évidemment un exemple que je voulais avancer sur cette dérive d'une hypothèse qui n'est plus une hypothèse, qui est une réalité de cette dérive néo-libérale.

Je vais vous parler tout à l'heure de la nécessité, dans notre secteur, de mettre en place et de solidifier le dialogue social. Je vais dire par exemple que la position qu'adopte la CGSP par rapport à nos secteurs est très clairement ce type de position-là qui est de dire « tout pour la défense du service public, c'est normal », je ne vais pas les critiquer sur cet aspect-là, mais là où cela me gêne beaucoup c'est que lorsque les représentants syndicaux, c'est vrai pour la CSC, c'est vrai FGTB par exemple, au Comité de gestion de l'ORBEm ou à d'autres niveaux, il y a un représentant de la CGSP qui, systématiquement, fait en sorte que tout ce qui concerne le secteur non-marchand soit un peu mis sous le boisseau et qu'à partir du moment où nous, secteur qui est quand même, il me semble en terme d'emplois non-marchand, ici à Bruxelles, relativement important. Lorsque nous souhaitons, en tant qu'organisations patronales, être présents dans le dialogue social au Comité de gestion de l'ORBEm, au Conseil économique et social de la Région bruxelloise, ... on a une fin de non recevoir systématique de la part de certains représentants du monde syndical et bien entendu une fin de non recevoir systématique de la part du monde patronal traditionnel qui n'a pas tellement envie de voir un nouvel acteur arriver dans le jeu de quilles parce que, justement, il risque de remettre en question des traditions dans le domaine du dialogue social. L'hypothèse solidaire de la ville qui est la troisième, à savoir celle de l'Etat partenaire, il me semble qu'ici, à Bruxelles, et c'est spécifique à Bruxelles par rapport à ce qui se passe en Wallonie ou en Flandre par exemple, on a commencé à mettre en place les moyens, les structures pour que cette hypothèse puisse se développer. 2 exemples très rapides : dans le secteur que je représente professionnellement qui est le secteur des services sociaux, on a mis en place il y a 2 ans un tout nouveau décret concernant les centres d'actions sociales globales. Nous avons discuté avec l'administration, avec les représentants du cabinet et avec le secteur sur la mise en place du décret depuis A jusque Z. Dans le secteur que j'élargis maintenant à la santé, lors de la première législature bruxelloise, manifestement c'est celle qui était la plus imaginative à savoir celle qui a mis en place ce que l'on a appelé les tables rondes intersectorielles c'est-à-dire que on se réunissait avec les partenaires sociaux, avec l'administration et les représentants politiques des cabinets pour discuter ensemble d'une programmation sur 3 angles, mais on a discuté non pas sur de grandes idées, il y avait de l'argent à la clé et donc on a essayé de voir ensemble comment nous allions pouvoir programmer, sur le plan des nouvelles législations, mais également sur le plan de l'emploi, ... les politiques sociales et sociosanitaires ici, à Bruxelles. Lorsque les deuxièmes tables-rondes se sont mises en place au tout début de la nouvelles législature ont été vidées de leur sens aussi sec parce qu'il y a eu une décision de M. Hasquin, Ministre du budget, qui a fait glisser une part très importante du budget COCOF qui était quand même de l'ordre de 600.000.000 FB ce qui n'est quand même pas rien vers le budget régional de manière à pouvoir construire son métro. Ce sont des prises de position à certains moments qui montrent, comme Gabriel le disait l'importance de pouvoir sinon s'autodéterminer parce que dans le cadre de cette relation contractuelle que nous devons avoir avec l'Etat, avec les pouvoirs publics, il n'est pas question de jouer uniquement le jeu du beurre et de l'argent du beurre, mais toujours est-il qu'il est important que nous sachions, nous, ce que nous voulons et quels outils nous allons utiliser pour pouvoir le mettre en place en collaboration avec les pouvoirs publics et avec le politique.

Corps de l'intervention en 4 points :

Rappel rapide des principes de financement de l'associatif :

Il serait particulièrement fastidieux de prendre en considération les différents secteurs que nous connaissons aussi bien sur le plan de la Communauté française que sur le plan des Régions, mais aussi fédéral parce qu'il ne faut pas oublier que dans le secteur associatif notamment de la santé, l'importance de l'INAMI reste tout à fait fondamentale notamment en ce qui concerne les associations qui ont des conventions de type INAMI, je pense au secteur de la toxicomanie, mais il y a aussi le secteur de la santé mentale, des maisons médicales, ... Par contre, ce qu'il me semblait plus intéressant de faire aujourd'hui matin, c'est d'essayer de voir un petit peu avec vous quels sont les effets induits par ces nouvelles législations, effet que l'on va retrouver de manière transversale dans le secteur associatif en général et parfois même et de plus en plus sur certains pouvoirs publics locaux. Un des effets induits, me semble-t-il, les plus importants concerne l'emploi parce qu'il est vrai que ces dernières années et je vais dire certainement ces 10 dernières années, nous avons été confrontés à des réalités législatives qui avaient pour aspect positif de fixer les choses par rapport à différents secteurs qui étaient encore balbutiants il y a 10 ou 15 ans, mais qui en même temps ont rigidifié ce qui fait sans doute un des intérêts de l'associatif aussi c'est sa souplesse. Mais, en terme d'emploi, il me semble important de pouvoir souligner qu'il y a, en général, dans le secteur associatif 4 types d'emplois et je laisse volontairement de côté les aspects volontariat, bénévolat, ... qui, dans certains secteurs, restent extrêmement importants, ne l'oublions pas.

Puisqu'il s'agit de parler d'emplois, nous allons parler d'emplois salariés. On connaît 4 grands types d'emplois salariés dans le secteurs associatifs : c'est l'emploi permanent subventionné, c'est-à-dire celui qui, dans certains secteurs, permet de pouvoir engager des personnes pour faire un type de travail bien précis dans un cadre contractuel bien précis également et qui sont subventionnés, budgétés directement par le département matière c'est-à-dire que vous avez par exemple à la Communauté française tout le secteur qui dépend plutôt de la Communauté française qui est l'éducation permanente, et bien, une association d'éducation permanente est reconnue et, dans le cadre de sa reconnaissance, il y a des subventions pour l'emploi. Mais, cet emploi permanent n'est pas subventionné à 100%. Il faut savoir que en ce qui concerne, par exemple, tout ce qui est la programmation sociale dans ce secteur, à savoir par exemple les anciennetés, ... elles ne sont pas prises en considération parce que vous avez le budget au niveau de l'éducation permanente détermine des fonctionnements et des subventions avec des limites précises. C'est un des problèmes auxquels on va être confrontés dans les années à venir et notamment j'y reviendrai tout à l'heure, c'est un des combats que nous allons devoir mener au niveau des partenaires sociaux aussi avec le pouvoir public.

Alors vous avez, bien entendu, l'importance fondamentale de tout ce qui est l'emploi dit PRC c'est-à-dire Programme de Résorption du Chômage. C'est quand même ce qui a permis cette explosion importante en terme d'emploi et sans doute aussi de qualité de travail dans le secteur associatif. C'est un type de statut et d'emploi qui a fortement évolué ces derniers temps. Autant, il y a quelques années, je continuais à parler d'emplois sous-statutaires, autant maintenant, je ne parle plus, pour la plupart de ces contrats en tout cas, d'emplois sous-statutaires parce que effectivement, ce sont des contrats, je pense notamment aux Contrats ACS ici, en Région bruxelloise, qui permettent à la personne qui travaille dans ce cadre-là d'être dans une situation

relativement favorable au niveau de l'emploi, notamment après les avancées qui ont été faites ici, en Région bruxelloise où on a lié, quand même, le statut barémique des ACS aux commissions paritaires de chacun de ces secteurs. Cela pose aussi des problèmes. Un aspect intéressant est que l'on se trouve dans une situation où une personne qu'elle soit éducateur, formateur, assistant social, ... qui travaille dans la même association ne va pas se trouver dans une situation de disparité importante sur le plan de son salaire parce qu'elle est dans le cadre de PRC par rapport à un autre travailleur qui, lui, n'était pas dans un cadre de PRC. C'est même parfois l'inverse qui se produit aujourd'hui, c'est ça qui est assez comique d'ailleurs. Raison de plus pour mettre cela à l'ordre du jour, notamment ici, à Bruxelles, dans le cadre de la prochaine législature. Et vous la manière dont la nouvelle législature se profile, cela ne va pas être simple. Mais, il faudra le faire? Donc cela veut dire aussi qu'il faudra continuer à approfondir le dialogue social avec les partenaires syndicaux.

L'emploi fonds propre, c'est l'emploi tel qu'on le connaît de moins en moins aujourd'hui, dans le secteur associatif, à savoir c'est un emploi qui est mis en place comme le dit le terme lui-même sur base des possibilités financières d'une association en dehors des subventions. Cet emploi fonds propre, c'est 95% des emplois qui sont financés notamment par des campagnes de récolte de fonds, ... Je ne dois pas vous donner de grands exemples, Médecins Sans Frontières, ... la plupart des ces emplois sont effectivement payés sur base des campagnes de récolte de fonds. c'est vrai pour de grosses associations comme MSF? Amnesty International ou d'autres, mais c'est vrai aussi pour de plus petites associations.

Enfin, petit dernier dans ce panorama, c'est ce fameux Maribel social qui, contrairement au Maribel dans le secteur privé, implique nécessairement la création d'emplois. Donc, quand on entend parler de Maribel social et quand on entend parler de Maribel notamment par rapport à ce qui s'est passé au niveau de la réclamation de l'Europe par rapport au Maribel traditionnel dans le début des années 90, la grande différence est que chaque franc qui est ponctionné à l'ONSS à partir des cotisations patronales est reversé dans un fond géré paritairement par les partenaires sociaux et chaque franc va à l'emploi systématiquement. C'est cela la grande différence entre le Maribel et le Maribel social. Donc, je crois que, dans le secteur du non-marchand la question du Maribel social innove de manière, me semble-t-il intéressante surtout qu'ici, contrairement à ce qui se passait avec les PRC on évite un peu mieux les problématiques liées au clientélisme puisque vous savez que dans le PRC le Ministre était en charge de distribuer sur base d'une décision qu'il prenait même si, bien entendu, cette décision était prise sur base d'avis qui avaient été émis par certains conseils consultatifs. Ici, à partir du moment où ce sont les partenaires sociaux qui gèrent les fonds sociaux et notamment le Maribel social, ça nous permet, en tout cas, plus de clarté. D'où troisième raison pour faire en sorte que nous continuions à nous organiser au niveau du dialogue social, c'est que, dans le cadre de votre secteur, ici, de l'insertion socioprofessionnelle, le jour où la FeBISP sera en mesure d'être présente en tant que telle en commission paritaire ou via une autre confédération, peu importe ça c'est le problème du secteur, c'est qu'à partir du moment où vous êtes en commission paritaire, vous pouvez également siéger dans ces fonds sociaux et vous avez donc un oeil sur la manière dont la Maribel social va être pris en charge. Il faut savoir, par exemple, que dans le secteur ambulatoire de la santé chez nous, la FASS cela représente grosso modo 5000 emplois. cela représente le 5ème de l'emploi d'un seul hôpital universitaire. Vous imaginez ce que nous représentons en terme de force dans le cadre d'une commission paritaire où ce sont quand même des

représentant qui viennent avec derrière eux le poids du nombre d'affiliés. Cela joue. Alors, quand nous on siège aux commissions paritaires 305 avec à côté de nous des machins relativement costaux style Caritas, ... c'est pas nécessairement facile de faire en sorte que, dans le cadre du Maribel social, on puisse prendre en considération la réalité des secteurs associatifs et cette réalité par rapport au Maribel social, c'est que très peu de nos associations sont en mesure d'avoir un volume d'emploi suffisant en leur sein que pour prétendre à des emplois Maribel qui arrivent directement. Il y en a, mais elles sont quand même relativement rares. Dons qu'est ce qui se passe, nous avons essayé de négocier, mais cela c'est vrai aussi et c'est d'ailleurs passé dans la convention collective qui organise le Maribel social et là, les choses se sont passées de manière très intéressante avec les syndicats, cela a été de dire « mais pourquoi est-ce que l'on ne pourrait pas envisager de travailler sur des regroupements de petites et moyennes associations qui, elles, alors feront suffisamment volume d'emploi que pour pouvoir décrocher un certain nombre d'emplois Maribel social. Avec toute la question fondamentale qui est de dire qui va être l'employeur, puisque parfois, vous avez des regroupement de 10, 15 employeurs. Le Maribel social nous dit simplement de demander à l'une des associations d'être l'employeur, mais cette personne ne va pas nécessairement travailler dans cette association-là, elle peut aller ailleurs et là on se trouve en contradiction par rapport à la loi de 68 sur le prêt de personnel. Donc, il y a quand même encore des problèmes à résoudre autour de cela, mais fondamentalement, je pense que le Maribel social est une approche de l'emploi qui me semble intéressante et qu'il me semble en tous les cas nécessaire de pouvoir creuser davantage. Vous savez qu'actuellement, nous sommes au Maribel social 3 et que l'on parle d'aller jusqu'au Maribel 5 ou 6.

L'évolution récente en matière de relations collectives de travail dans notre secteur c'est-à-dire de dialogue social, de rapport entre les représentants patronaux et les représentants des travailleurs me semble être suffisamment intéressante pour qu'on la souligne aujourd'hui matin.

Je rappellerai quand même quelque chose de fondamental c'est que l'on oublie un peu trop souvent, me semble-t-il, qu'il y a quand même 2 endroits, 2 lieux producteurs de droit dans ce pays. Le plus connu, bien entendu, c'est le Parlement. et puis, il y a un autre endroit, un autre lieu producteur de droit, de droit social, bien sûr, et bien ce sont ces lieux où les négociations se font entre patrons et syndicats, c'est-à-dire les commission paritaires et le conseil national du travail. C'est dans ces lieux-là que vont être réfléchies, analysées, proposées des avancées sur le plan du droit social, mais pas seulement sur le plan des barèmes, mais aussi, par exemple, c'est sans doute là, si un jour on doit commencer à travailler sur les réductions linéaires du temps de travail, c'est certainement là qu'une série de choses va se passer dans les relations collectives entre patronat et syndicat. Donc, c'est important les relations collectives de travail et c'est important que nous soyons dans le cadre de ces négociations parce que jusqu'à présent, c'est-à-dire tant que ce secteur associatif ne s'était pas organisé pour pouvoir être présent dans ces lieux, on prenait les décisions pour nous, et nous n'avions pas la possibilité d'avoir droit au chapitre à ce niveau là sur le plan notamment des barèmes, ... Donc, c'est important que nous soyons là et je suis un fervent partisan de la syndicalisation dans le secteur. Pourquoi ? Tout simplement parce que ça donne quand même la possibilité fondamentale d'assainir les relations dans le secteur associatif qui, trop souvent a été confronté à sa culture. On dit souvent, et c'est vrai, que le secteur associatif plonge ses racines dans le monde chrétien. Cela a, bien entendu, très fort évolué ces 20 dernières années, malheureusement la culture liée au fait de travailler

notamment dans le social, .. fait que l'on a toujours eu cette tendance à faire passer l'urgence, les usagers, ... avant les bonnes conditions de travail dans nos associations. Et moi, je rejoins totalement les partenaires syndicaux : lorsque nous avons commencé à travailler avec eux, il y a une dizaine d'années, lorsqu'ils nous disaient « il n'est pas possible que vous fassiez un travail de qualité dans vos associations par rapport à des personnes qui sont, elles-mêmes, dans des situations de précarité, si vous continuez à accepter d'être dans cette situation de précarité d'emploi ». C'est une chose.

Deuxième chose, à partir du moment où l'on travaille dans des associations où il y a nécessairement des gens qui prennent des responsabilités de type patronal, il y a toujours quelqu'un qui engage, il y a toujours quelqu'un qui donne un C4, il y a toujours quelqu'un qui est là pour prendre les responsabilités par rapport à l'organisation du travail, ... , mais je crois, à partir de ce moment là qu'il faut prendre le taureau par les cornes et dire « oui, il y a des fonctions à l'intérieur du secteur associatif qui sont des fonctions patronales, au même titre qu'il y a des fonctions de travailleurs »; pour faire en sorte que le débat se clarifie, il me semble personnellement beaucoup plus simple de pouvoir discuter avec un(e) représentant(e) de mon personnel par rapport à des problèmes qui peuvent se passer soit dans mon association, soit dans un secteur plutôt que de devoir passer la moitié de mon temps à essayer de résoudre des problèmes personne par personne, institution par institution. Il ne faut pas oublier non plus que dans notre secteur, nous avons connu et nous continuerons à connaître des conflits internes aux entreprises associatives.

A partir du moment, et c'est la troisième raison pour laquelle je suis un fervent partisan du dialogue social, et donc de la syndicalisation de notre secteur. J'ai connu des temps qui sont, fort heureusement, révolus maintenant où lorsqu'un conflit explosait dans une entreprise associative, si un travailleur était syndiqué par exemple, nous étions amenés à devoir négocier avec un représentant syndical, par rapport à des réalités du monde associatif, qui venait du secteur de la grande distribution, c'est-à-dire qui ne connaissait pas les réalités auxquelles nous étions confrontés, qui ne pouvait pas comprendre que le patronat, au niveau associatif, n'est pas le payeur. C'est bien la raison pour laquelle on doit innover au niveau des relations collectives de travail dans ce pays parce que ce ne sont plus des relations collectives binaires, mais bien triangulaires parce que le pouvoir public est présent? C'est au travers des subventions notamment que l'on peut discuter d'une éventuelle augmentation de salaire, ou d'autres aspects qui sont liés à la discussion partenariale. Si on ne parvient pas à pouvoir le faire avec des partenaires syndicaux qui connaissent bien notre secteur donc que notre secteur produise lui-même ses propres délégués qui eux-mêmes vont pouvoir former leurs propres permanents. Ici, à Bruxelles, ça va, les permanents syndicaux de notre secteurs, ils connaissent. Ce n'est pas encore vrai du côté wallon et encore moins vrai du côté flamand. Donc, là, on a clarifié les choses et cela me semble vraiment important de pouvoir souligner cet aspect-là.

Donc, il va être tout à fait nécessaire de poursuivre l'organisation du secteur associatif sur le mode paritaire et il va aussi être extrêmement important de positionner la représentation du secteur dans les organes régionaux paritaires.

Ce travail va se faire au niveau de la FeBISP, mais on va essayer de travailler aussi avec d'autres fédérations patronales qui se mettent en place maintenant, de manière à faire en sorte que si les partenaires sociaux traditionnels ne veulent pas nous ouvrir la porte de ses organes régionaux dans lesquels nous considérons que nous avons notre place, on va faire en sorte de la pousser. On la poussera avec, je l'espère, un nombre le plus important possible d'alliés qui comprendront qu'on n'a pas l'intention d'aller pour remettre en question un fonctionnement, mais qu'on a l'intention d'aller là pour travailler avec les partenaires sociaux traditionnels.

Alors, je vais en terminer, au niveau de mon quatrième point, sur les problématiques nouvelles auxquelles notre secteur va être confronté, est déjà confronté maintenant, mais va sans doute être de plus en plus confronté dans les années qui viennent.

D'une part, c'est non seulement la professionnalisation du secteur, mais aussi et surtout, me semble-t-il, le fait, que dans le secteur associatif, on voit poindre, émerger de nouvelles professionnalités. Cela pose un problème sur le plan du travail interne dans les associations dans les entreprises associatives, sur le plan sectoriel et cela pose également un problème sur le plan de la reconnaissance de ces nouvelles professionnalités parce que, comme vous le savez, la plupart du temps, les barèmes sont fixés sur base de votre formation, sur base du diplôme que vous avez obtenu et pas nécessairement sur base de l'expérience. La seule manière de faire reconnaître l'expérience, c'est de tenir compte des années d'ancienneté. Or des années d'ancienneté, cela ne veut pas dire expérience. Vous avez des gens qui sont des AS, par exemple, qui ont travaillé pendant 4 ans dans la rue, dans le monde des AMO, qui se sont fait une expérience fabuleuse en terme de relation avec des jeunes dans des quartiers difficiles, ... et on ne peut pas prendre cela en considération parce que sur le plan des commissions paritaires notamment 4 ans d'ancienneté, cela ne fait pas des châteaux en Espagne pour ces travailleurs. Pourtant ils ont acquis une expérience assez remarquable qu'en plus ils ne pourront valoriser qu'en restant dans notre secteur.

Les travailleurs du secteur de la toxicomanie, les travailleurs éducateurs de rue, ... sont amenés à travailler dans des conditions parfois extrêmement difficiles. Ce n'est pas un type de boulot que l'on peut faire pendant 15-20 ans, jusqu'à 65 ans. On le sait tous. Par contre, dans nos secteurs, nous sommes confrontés à un manque sur le plan des cadres et sur le plan de l'expérience. Donc, ne serait-il pas intéressant de pouvoir négocier avec les partenaires sociaux, avec le politique, une certaine forme de mobilité professionnelle qui permettrait, toujours dans le secteur associatif, mais dans d'autres sous-secteurs, de reconnaître une expérience, de reconnaître des anciennetés, par exemple, dans un autre secteur qui permettrait à cette personne de pouvoir passer d'un travail où elle semble être arrivée au bout, où cette fatigue professionnelle s'est installée, mais qu'elle puisse faire en sorte de faire reconnaître cette ancienneté, cette expérience, ... C'est un aspect, me semble-t-il important que nous allons devoir discuter aussi par la suite.

Et enfin, je terminerai par là, Gabriel avait déjà fait référence à ce phénomène à la fin de son intervention, à savoir, l'émergence d'un nouvel associatif, mais à cela je vais ajouter aussi qu'il y a une institutionnalisation de l'associatif classique et la boucle est bouclée puisque j'ai commencé à vous parler de cette réalité que nous connaissons aujourd'hui de nouvelles législations, qui ont fixé au niveau des emplois, ... nos secteurs, mais qui ont fait aussi en sorte, parce qu'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, que nous n'ayons plus la possibilité, aussi évidente en tout les cas que quand on n'est pas reconnu, d'avoir cette fonction critique de l'associatif. Est-ce qu'on doit avoir un associatif qui contractualise avec les pouvoirs publics sur base de certains programmes ? Ce nouvel associatif qui est en train de poindre actuellement, les collectifs notamment autour des sans-papiers, ... sont les premiers à nous reprocher de nous être institutionnalisés parce que on paye le fait d'être des secteurs reconnus avec plus de possibilités aujourd'hui, mais on le paye aussi par le fait d'avoir été obligé d'éteindre cet aspect critique qui était quand même fondamental à l'associatif. C'est un petit peu difficile d'être en relation assez permanente avec l'institutionnel, avec le politique, l'administratif, ... pour aller chercher nos budgets, pour travailler avec eux et en même

temps d'être ceux qui critique ces mêmes politiques dans lesquelles nous sommes nous-mêmes intégrés. Donc là, on se trouve devant une problématique nouvelle que nous devons prendre en charge par rapport aux années prochaines, c'est la critique qui émane de ce nouvel associatif (ex : les mouvements blancs et les collectifs) qui sont assez critique par rapport à cet associatif qui est considéré maintenant à la limite presque comme du public. A la limite étant complice d'un fonctionnement institutionnel, notamment au travers des contrats de sécurité, ... en nous disant « qu'est-ce que c'est ça, d'un côté vous êtes là pour manifester au niveau des sans-papiers, ... mais d'un autre côté vous recevez de l'argent du Ministère de l'intérieur, au niveau du sécuritaire, alors que vous êtes en train de dire ici que les politiques sont à côté de leurs pompes. Problème évidemment. Il faudra aussi le prendre en charge!